
 DECRET N° 2025/313 DU 15 JUIL 2025

**PORTANT NOMINATION D'UN RESPONSABLE AU SEIN DE LA FORCE
 MULTINATIONALE MIXTE DE LA COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°80/12 du 14 Juillet 1980 portant statut général des militaires ;
Vu le Décret n°2001/178 du 25 Juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
Vu le Décret n°2001/191 du 25 Juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n°84/010 du 13 Janvier 1984 fixant les avantages attachés au commandement militaire ;
Vu le Décret n°2004/178 du 1^{er} Juillet 2004 modifiant certains articles du Décret n°2001/177 du 25 Juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
Vu le Décret n°2010/382 du 22 Décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 Juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
Vu le Décret n°2011/412 du 09 Décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret n° 2025/308 du 15 JUIL 2025 portant promotion de certains Colonels et Capitaine de Vaisseau au grade de Général de Brigade et Contre-Amiral,

DECRETE :

Article 1^{er} : L'Officier Général dont le nom suit est, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommé au poste ci-après au sein de la Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad (FMM/CBLT) :

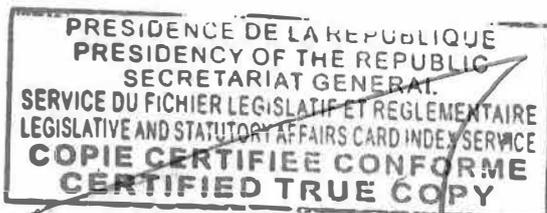
**SECTEUR N°1 DE LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE DE LA COMMISSION DU
 BASSIN DU LAC TCHAD AVEC POSTE DE COMMANDEMENT A MORA,
 DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

Commandant

Général de Brigade **CHEMBOU ZAMBOU Guy Merlin**

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense, le Ministre des Relations Extérieures et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 15 JUIL 2025
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul BIYA -